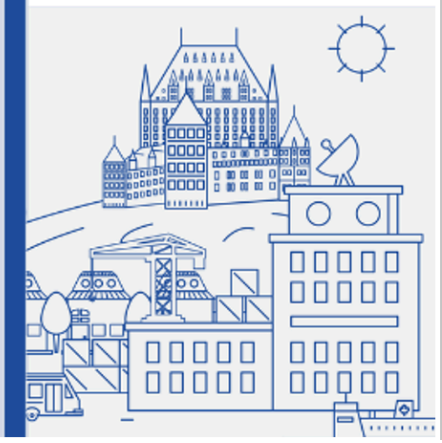
PLAN D'ACTION

2024-2025

Comité de vigilance des activités portuaires



cvap COMITÉ DE VIGILANCE DES ACTIVITÉS PORTUAIRES



Mission du CVAP

Le Comité de vigilance des activités portuaires (CVAP) a été formé en mai 2013. Il se compose de personnes issues d'organisations représentatives des citoyens et des groupes touchés par les activités portuaires. Le CVAP propose des recommandations quant aux améliorations à apporter aux activités portuaires et sur les mesures pour en atténuer les impacts négatifs. Il est aussi un lieu d'échange d'information en vue d'une transparence accrue sur les impacts environnementaux et sanitaires de l'activité portuaire à Québec. Finalement, le CVAP informe la population afin d'assurer une cohabitation harmonieuse avec les citoyens.

Ses objectifs

1. Vérifier si l'exploitation portuaire s'effectue en conformité avec les normes applicables, dans le respect des exigences environnementales et des meilleures pratiques en ce domaine;
2. Documenter, vulgariser et communiquer les impacts sur la santé et sur l'environnement liés aux activités du Port de Québec;
3. Identifier des actions permettant l'atteinte de la mission du Comité;
4. Assurer la mise en place d'un processus d'amélioration progressive et le maintien des acquis;
5. Maintenir un climat de collaboration entre les différentes parties concernées de façon à établir un dialogue constructif;
6. Influencer les instances concernées en vue de réaliser sa mission;
7. Rendre publiquement compte de ses actions.

Objectif	Action à prendre	Échéancier/fréquence
1. Vérifier si l'exploitation portuaire s'effectue en conformité avec les normes applicables, dans le respect des exigences environnementales et des meilleures actions à prendre en ce domaine	● Tenir une rencontre régulière des membres.	Aux deux mois
	● Recevoir les suivis de l'Administration portuaire de Québec (APQ) concernant toute action, signalement, mesure et autre développement en lien avec la qualité environnementale. ○ Plan de gestion sonore ○ Plan d'action en développement durable ○ Électrification des quais ○ Certifications environnementales ○ Autres démarches jugées pertinentes	Lors des rencontres régulières
	● Recevoir les suivis de la Ville de Québec au sujet de ses actions et politiques qui touchent aux impacts des activités portuaires : ○ Plan d'action 2023-2027 pour une saine qualité de l'air extérieur ○ Campagnes d'échantillonnages ○ Commission consultative sur la qualité de l'air ○ Autres documents jugées pertinentes	Lors des rencontres régulières
	● Recevoir les suivis du Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) au sujet des signalements environnementaux reçus et toute action en lien avec les activités portuaires ○ Plan de contrôle renforcé pour le Port de Québec ○ Autres démarches jugées pertinentes	Lors des rencontres régulières
	● Recevoir les suivis de la direction régionale de santé publique du CIUSSS de la Capitale-Nationale ○ Rapport Mon Environnement Ma Santé ○ Comité intersectoriel sur la contamination environnementale et la qualité de l'air dans l'arrondissement de La Cité-Limoilou (CICEL) ○ Autres démarches jugées pertinentes	Lors des rencontres régulières

	● Effectuer un suivi des principales recommandations formulées dans les rapports suivants: ○ Rapport Mon Environnement Ma Santé ○ Rapport du Groupe de travail sur les contaminants atmosphériques	Lors des rencontres régulières
2. Documenter, vulgariser et communiquer les impacts sur la santé et sur l'environnement liés aux activités du Port de Québec	● Inviter, au besoin, des experts de domaines liés aux activités portuaires pour amener des précisions sur certains enjeux	Ponctuellement
	● Encourager la transparence des données et l'amélioration continue des canaux de communication entre les organisations	En continu
3. Identifier des actions permettant l'atteinte de la mission du Comité	● Adopter et mettre à jour un plan d'action du comité	Aux deux ans
4. Assurer la mise en place d'un processus d'amélioration progressive et le maintien des acquis	● Assurer la gestion des archives et maintenir à jour le site web du CVAP	En continu
5. Maintenir un climat de collaboration entre les différentes parties concernées de façon à établir un dialogue constructif	–	En continu
6. Influencer les instances concernées en vue de réaliser sa mission	● Communiquer au besoin les positions du CVAP aux instances concernées par les moyens jugés appropriés (lettre, résolution, mémoire, demande de rencontre, etc.)	Ponctuellement
7. Rendre publiquement compte de ses actions	● Rendre publics les procès-verbaux de ses rencontres sur le site web du CVAP	En continu
	● Réaliser et rendre public un rapport annuel	En avril annuellement